Archives parlementaires

Adresse des sans-culottes du club montagnard de Sauveterre sur le remplacement de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes du club montagnard de Sauveterre sur le remplacement de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 424-425;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38665_t1_0424_0000_27;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La Société populaire de Vienne-sur-Bièvre [Vienne-sur-Bienne] demande que les jours de décade soient consacrés à chanter des hymnes de morale et de vérité.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit la pétition de la Société populaire de Vienne-sur-Bienne (2).

La Société populaire de Vienne-sur-Bienne, à la Convention nationale.

« Vienne-sur-Bienne, district de Montagne-sur-Aisne, le 5 frimaire, l'an II de la République.

« Législateurs,

« Les citoyens de nos campagnes ne demandent qu'à ouvrir les yeux à la vérité. Étourdis d'abord de la destruction rapide du culte auquel ils étaient attachés, plus par l'habitude que par conviction et par principes, ils soupirent après la lumière qui doit les délivrer pour toujours de leurs préjugés, et l'exemple des plus grands génies de la France, de ceux à qui nous avons confié le soin de nos destinées, suffira pour déterminer leurs opinions. Cependant, une chose les inquiète, c'est que, quoique dans l'immortelle Déclaration des droits, vous ayez solennellement reconnu l'existence de l'Être suprême; il en est plusieurs aujourd'hui qui ont l'audace d'attaquer cette vérité admise chez tous les peuples du monde, et si nécessaire pour fonder la morale sur une base solide et inébranlable.

« Citoyens, en dissipant le chaos des erreurs, n'est-il pas temps enfin de montrer la vérité dans tout son jour? Nous sommes trop convaincus que, sans un dieu juste et bon, le père et l'arbitre de tous les hommes, que sans le dogme si consolant et si sublime de l'immortalité, il ne peut plus y avoir ni bonne foi, ni probité, ni vertu sur la terre. Renversez toutes les superstitions, mais proclamez hautement ces deux vérités. Empressez-vous d'établir des fêtes augustes qui en rappellent à jamais le souvenir. Que, chaque décade, il soit chanté des hymnes frappés au coin du génie, et qui renferment en abrégé tout le code de la morale. Il faut remuer, il faut étonner l'imagination; il faut faire oublier les fêtes de l'ancien régime, et cette langue barbare que nos pères avaient conservée dans les cérémonies de leur culte, par des images plus grandes, par des fêtes plus nobles et plus simples tout à la fois.

« Législateurs, partout le culte va cesser, ne tardez pas un instant à y substituer celui de la raison et de la nature; ainsi vous aurez bien mérité du genre humain; ainsi votre gloire égalera la durée de tous les siècles.

« LÉGER, *Président;* L. RENARD, *vice-président;* WORMEL, *secrétaire.* »

Les citoyens officiers municipaux de la commune de Souillac annoncent qu'ils envoient différents dons patriotiques. Ils demandent à changer le nom de Souillac en celui de Trente-Un-Mai.

Renvoyé au comité d'instruction publique et de division (1).

La Société populaire de Bernay, département de l'Eure, se plaint de la mauvaise administration des postes, qui n'envoie à Bernay que six jours sur sept les nouvelles, etc. Les citoyens offrent toute leur fortune et leur vie pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

Renvoyé au comité de Salut public (2).

La Société républicaine séant à Aire, département des Landes, demande à la Convention nationale qu'il n'y ait plus de prêtres, et qu'il n'en soit payé aucun.

Renvoyé au comité des finances (3).

Le citoyen Roussel, procureur syndic du district de Salon, fait part à la Convention de l'abandon qu'il fait de son traitement annuel de 524 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du citoyen Roussel (5).

« Salon, 1er frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Antoine Roussel, de la commune de Lançon, à qui les décrets de l'Assemblée nationale avaient accordé un traitement annuel de la somme de 524 livres et demie s'est présenté au directoire du district pour faire sa renonciation, et au dernier quartier de ce traitement qui lui allait être compté, et à son traitement.

« Je m'empresse de vous instruire de cet abandon. Ce trait, pour avoir beaucoup d'imitateurs, a besoin de quelque publicité.

Le procureur syndic du district de Salon,

« BONNAUD. »

Les sans-culottes du club montagnard de Sauveterre invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui font part que l'arbre de la liberté, qui avait été placé dans leur commune sous le règne du tyran, vient d'être arraché, et remplacé par celui de la vraie liberté; qu'ils ont brûlé leurs registres et leurs correspondances du même règne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (6).

---

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 172.
(2) *Archives nationales*, carton F[17] 1008[3], dossier 1467.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 172.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.
(6) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 172.

Suit l'adresse des sans-culottes du club montagnard de Sauveterre (1).

« Sauveterre, district de la Réole, département du Bec d'Ambez, le 1er frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous nous hâtons de vous prévenir que l'arbre de la liberté, qui avait été planté dans notre commune pendant une Constitution vicieuse et tyrannique, et l'existence du tyran Capet, vient d'être remplacé par celui de la vraie liberté, appelé le Montagnard; que nos registres, notre correspondance ont été brûlés, comme puisant dans les mêmes principes, aux acclamations de tous les citoyens de ce canton, et aux cris mille fois répétés de *Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, Vivent les sans-culottes.* La chanson de ces derniers et l'hymne des Marseillais ont été aussi chantés avec le plus vif enthousiasme.

Ah! citoyens représentants, que n'avons-nous pas joui, dans cette journée mémorable, et qu'il vous aurait été doux d'être spectateurs d'une aussi sacrée cérémonie; tous à l'envi les uns des autres s'élançaient pour élever rapidement un arbre vraiment républicain, tous ainsi que les sans-culottes, nos officiers municipaux, décorés de leurs écharpes, électrisés de cet acte civique, criaient sans cesse : *Vive la Montagne! Vivent les sauveurs de la République!* Oui, citoyens, vous l'avez sauvée, vous n'avez pas craint de braver les menaces impuissantes de tous les députés conspirateurs, en leur enlevant de vive force le gouvernail de notre gouvernement. Ces traîtres voulaient nous ravir notre liberté, que nous avons conquise par des flots de sang et par des efforts dignes des Spartiates; ces scélérats voulaient nous donner un tyran, un destructeur de liberté, pour nous faire ressentir encore tous les fléaux qu'entraîne le règne de la monarchie; ces hypocrites étaient parvenus à se faire, dans la République, des partisans de leurs projets liberticides, ils armaient des esclaves contre des hommes libres, ils mettaient aux prises la monarchie et la République; déjà l'airain grondait, les baïonnettes se croisaient, mais la victoire n'est pas restée longtemps à se déclarer pour les braves sans-culottes, nos phalanges d'hommes libres, animées du feu sacré de la liberté ont eu bientôt anéanti cette hydre fédéraliste et monarchiste.

« Citoyens représentants, vous avez sauvé notre chère patrie, votre dévouement à la chose publique est digne d'un *Brutus*, aussi la République vous en devra une éternelle reconnaissance; vos noms ne périront jamais, ils seront gravés en caractères ineffaçables dans les annales de la République française, ces noms chers à nos souvenirs, en se gravant d'âge en âge dans la mémoire de nos descendants, épouvanteront toujours les tyrans qui chercheraient encore à nous asservir.

« Citoyens représentants, n'abandonnez pas le gouvernail du vaisseau de l'Etat, que lorsque les rois coalisés seront totalement anéantis. Voilà les vœux sincères des sans-culottes de Sauveterre; que les menaces de ces nouveaux Tarquins ne vous épouvantent pas, nous sommes là, et pour devise : *la République ou la mort.*

« Salut et fraternité.

« *Les membres sans-culottes du club montagnard de Sauveterre,*

« BONNAC, *président;* SERAFFON, *secrétaire;* BEAULIEU, *secrétaire.* »

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

Les membres de la Société populaire de Meynreis [Meyrueis], département de la Lozère, font part à la Convention nationale que leur commune, ne voulant plus que la nation lui salarie des prêtres, elle lui fait hommage de l'honoraire du sien, qui est de 2,400 livres, ainsi que du fer qui est dans son église; qu'elle va faire fabriquer des piques, et envoie l'argenterie à la Monnaie; qu'elle a fait poser sur l'autel les attributs de la liberté.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Meyrueis (2).

La Société populaire du district de Meyrueis, département de la Lozère, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Le fanatisme avait jeté les plus profondes racines dans notre département; nous devons chercher à les extirper par le flambeau puissant de la philanthropie. Les femmes, les enfants des victimes de ce fléau dangereux, habitants de la Malaine, naguère le repaire des apôtres de la discorde, et aujourd'hui, par une juste sévérité, devenue un monceau de cendres, ont reçu parmi nous l'accueil que des malheureux doivent recevoir parmi des hommes libres. Nous nous sommes empressés de partager avec eux notre nécessaire, et à leur bien faire sentir que les Sociétés populaires ne s'occupent que du soin d'avancer les progrès des grands principes. Nos efforts, législateurs, ne sont pas vains, notre commune ne veut plus que la nation lui salarie de prêtres, elle lui fait hommage des honoraires du sien, s'élevant à 2.400 livres; elle va faire fabriquer, du fer qui est dans son église, des piques, et envoyer l'argenterie qu'elle contient à la Monnaie. La liberté étant la seule divinité que les Français désormais invoquent, il faut que tout concoure à la faire reposer sur des bases solides. Nous allons poser ses attributs au milieu de l'église, et c'est là que chaque dixième jour de la décade les hommes libres de la commune de Meyrueis rendront hommage aux grands travaux de la sainte Montagne.

« RICARD, *président;* BON, *secrétaire;* JULIEN, *secrétaire.*

« Meyrueis, le 2e frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 815.